Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier 2022

Chères citoyennes, chers citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, au cours de la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2023, la mairesse est tenue de faire un rapport des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur externe, audités par la société de comptables professionnels agréés Reid & Associés Inc, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

Le Conseil a déposé son rapport financier lors de la séance du 6 mai 2023.

Revenus

Lac-Tremblant-Nord a enregistré des revenus de fonctionnement de 896 649 $.

Dépenses et conciliation fiscale

En ce qui concerne les dépenses et les affectations, elles s'établissent à 1 003 422 $.

Résultat de l'exercice 2022

Le résultat de l'exercice 2022 à des fins fiscales est un excédent de + 75 933 $. Cet excédent s'explique en grande partie par les revenus de mutation + 103 186 $.

Surplus accumulé

Nous avons un surplus non affecté de 262 952 $ comparativement à 204 378 $ l'an dernier. Cette variation s'explique par l'excédent de l'exercice de + 75 933 $, de l'affectation au budget 2023 de – 12 859 $, et de l'affectation pour le fonds réservé aux élections de - 4 500 $.

Nous avons un surplus affecté au budget 2022 de 12 859 $ comparativement à 96 751 $ l'an dernier (pour 2022).

Fonds de parcs

Le fonds de Parcs est à 424 902 $ au 31 décembre 2022 versus 431 355 $ en 2021. La baisse s'explique en grande partie par l'utilisation des fonds pour l'amélioration des sentiers et signalisation.

Rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Les auditeurs, dans leur rapport déposé avec les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, confirment que ces derniers, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Lac-Tremblant-Nord.

Kim Meyer, Mairesse. Le 10 juin, 2023